

Convention de partenariat économique



Le contexte

Depuis 2014, le PETR du Pays Charolais-Brionnais accompagne les réflexions et projets de développement économique des intercommunalités en partenariat avec la CCI de Saône-et-Loire. A titre d'exemple, la CCI a notamment piloté une démarche d'intelligence territoriale du Pays Charolais Brionnais, animée par l'ADIT, action qui a été complétée par une mission d'élaboration d'une stratégie de développement des infrastructures économiques, à laquelle la CCI a contribué.

Le territoire du Pays Charolais Brionnais compte 5 communautés de communes dont les caractéristiques organisationnelles, démographiques et économiques diffèrent. De plus, la loi NOTRe et l'évolution récente de certains périmètres intercommunaux repositionne le rôle du bloc communal en matière de développement économique. Néanmoins elles ont des dénominateurs communs et souhaitent poursuivre certaines actions partenariales qu'elles ont engagées à l'échelle du territoire du Pays Charolais Brionnais depuis plusieurs années.

De plus, le SCoT du Pays Charolais Brionnais, et notamment ses orientations économiques fixe un cadre et des objectifs dans lesquels les communautés de communes doivent inscrire leurs actions.

Une convention de partenariat économique

Compte tenu des spécificités de ce territoire et des partenariats informels qui se sont noués entre le PETR et la CCI depuis la création du PETR, la CCI de Saône-et-Loire a souhaité continuer à mettre à disposition des moyens spécifiques pour le Charolais Brionnais en s'appuyant sur le bureau de la CCI à Charolles.

Aussi, les élus des communautés de communes du périmètre du Pays, du PETR et de la CCI de Saône-et-Loire ont souhaité clarifier le rôle de chacun dans ce domaine, en complémentarité avec les compétences exercées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et les orientations définies dans le SDREII.

Une convention de partenariat a donc été signée fin 2017 entre les élus de la CCI de Saône-et-Loire, ceux du PETR, et ceux des 5 intercommunalités du Charolais-Brionnais.

Quatre axes stratégiques

Les priorités sont les suivantes :

- 1 - Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire : optimiser la promotion et le marketing territorial du Charolais Brionnais
- 2 - Fédérer les acteurs économiques et institutionnels dans une approche d'ambassadeur du territoire

Convention de partenariat économique

- 3 - Susciter les initiatives et améliorer l'accueil économique sur le territoire
- 4 - Financer les initiatives de développement économique

crédit photo : Pays Charolais-Brionnais / J.L. Petit

Téléchargement